

Rapport d'orientation budgétaire

ROB



Exercice 2025

Conseil Municipal du 20 mars 2025

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/03/2025
066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

Introduction

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer les membres du Conseil Municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Le budget traduit la politique communale définie et mise en œuvre par l'équipe municipale. Conformément à l'article L2312_1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire répond à des obligations légales : la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ; le débat doit avoir lieu dans les 10 semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ; le débat n'a aucun caractère décisionnel ; sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

La tenue du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le Maire au Conseil Municipal et doit comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 : les orientations budgétaires ; les engagements pluriannuels envisagés ; la structure et la gestion de la dette ;

Le vote du budget de la Ville est programmé à la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2025. **Les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal.**

Contexte général.

La libre administration des collectivités territoriales est un principe fort de la Constitution française. Cependant les communes, notamment en matière financière, dépendent fortement des décisions prises par l'Etat. Le projet de loi de finances (PLF), document établi annuellement par le gouvernement et validé par la représentation nationale, détaille l'évolution des liens financiers entre l'Etat et les collectivités. Il est en ce sens important, avant de détailler les orientations budgétaires de la commune, d'illustrer les dispositions relatives aux collectivités territoriales indiquées dans le projet de loi de finances 2025, ainsi que les autres réformes pouvant impacter financièrement la commune.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2025 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

LES ORIENTATIONS NATIONALES POUR 2025

Un Projet de Loi de Finances au parcours inédit.

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 Milliards d'euros** et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, **le nouveau Premier Ministre, François Bayrou** avait souhaité repartir du Projet de Loi de Finances déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Projet de Loi de Finances 2025 : Orientations Générales

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre Députés et Sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le **déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le **déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€)**.

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.



Les mesures pour les particuliers

Le projet de loi **indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+1,8%)**, afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. En l'absence d'une telle indexation, les particuliers auraient été redevables de 3,7 Md€ d'impôts supplémentaires cette année.

Les ménages les plus aisés vont être assujettis en 2025 à une **contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR)**. Cette contribution visera les personnes les plus riches (revenu fiscal annuel dépassant 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple), dont le taux d'impôt sur le revenu est inférieur à 20%. Le dispositif a été limité à un an (contre trois ans à l'origine). Il devrait rapporter 2 Md€ à l'État.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) **sur les véhicules polluants est renforcée**.

Le taux réduit de TVA pour l'achat et l'installation des chaudières à gaz est supprimé.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dite "Chirac" est alourdie, mais moins que prévu au départ. Le tarif pour les vols en classe économique vers la France ou l'Europe est fixé à 7,40 euros (contre 2,63 euros aujourd'hui) à partir du 1er mars 2025.

En matière de logement, **le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour l'achat dans le neuf**, individuel ou collectif, **jusqu'à fin 2027**, afin de soutenir un marché touché par la crise. Les dons d'argent consentis dans le cadre familial seront exonérés des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) sous certaines conditions jusqu'à fin 2026. Le dispositif "Loc'Avantages" (ex-Louer abordable) est reconduit jusqu'à fin 2027.

La fiscalité des locations de meublés est, par ailleurs, **modifiée**. Les contribuables relevant du régime de la location meublée non professionnelle (LMNP) peuvent déduire, sous certaines conditions, de leurs revenus locatifs imposables les amortissements liés à leur logement. Actuellement, ces amortissements ne sont pas pris en compte dans le calcul de la plus-value, en cas de revente. **Cette niche fiscale est supprimée**. Toutefois, certains logements comme ceux situés dans certaines résidences-services ne seront pas concernés par cette suppression.

La taxe d'habitation est recentrée sur les seules résidences secondaires. Cette évolution permettra notamment de ne plus assujettir à la taxe certains locaux, comme les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté.

Parmi les autres mesures fiscales introduites par les parlementaires figurent notamment :

- la reconduction **de l'exonération fiscale et sociale sur les pourboires en 2025** ;
- la prolongation du dispositif de monétisation des jours de réduction du temps de travail (RTT) jusqu'à fin 2026 ;
- **la pérennisation du dispositif dit "Coluche"** (réduction d'impôt de 75% pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté dans la limite de 1000 euros) et de la réduction d'impôt pour les dons consentis aux organismes luttant contre les violences conjugales.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2025 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

Les mesures sur les entreprises

Une **contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE)** est instituée pour un an (contre 2 ans initialement). Elle ciblera les quelques 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette surtaxe devrait rapporter 8 Md€ au budget.

Les grandes entreprises de fret maritime, en pratique l'armateur CMA-CGM, devront payer pendant un an une taxe exceptionnelle (500 millions d'euros attendus). Les parlementaires ont prévu un mécanisme "anti-évitement" pour empêcher toute manipulation comptable à des fins d'optimisation.

Le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) est porté de 0,3% à 0,4%. Cette hausse devrait ramener 500 autres millions d'euros à l'État.

Une **taxe sur les rachats d'actions** suivis d'une annulation est, par ailleurs, créée pour les entreprises ayant un recours croissant à cette pratique et qui leur permet de distribuer une partie de leur excès de trésorerie à leurs actionnaires. Elle concernera les plus grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 Md€, pour leurs opérations réalisées entre mars 2024 et février 2025.

L'incitation pour les employeurs de prendre en charge à 75% les frais de transports publics de leurs salariés est reconduite jusqu'à fin 2025.

Pour soutenir l'innovation dans les PME, le crédit d'impôt innovation (CII) est prolongé de trois ans, avec un rétablissement à 20% du taux normal du CII.

Le **seuil d'exemption de TVA** pour les petites entreprises, notamment les **auto-entrepreneurs**, est fixé à partir du 1er mars 2025 au seuil unique de 25 000 euros de chiffre d'affaires annuel. Les Ministres de l'économie et des finances et délégué au commerce, à l'artisanat et aux PME ont **toutefois annoncé que cette réforme était pour le moment suspendue** le temps d'une concertation avec les acteurs concernés.

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui devait être achevée en 2027, est reportée.

La réduction d'impôt accordée aux adhérents de centres de gestion ou d'associations agréés (OGA) est supprimée.

Un dividende exceptionnel de 2 Md€ sera demandé à EDF, qui est désormais détenu à 100% par l'État, dans le cadre du dispositif post-Arenh à partir de 2026.

Plusieurs mesures pérennes visent à **soutenir le monde agricole** : renforcement de la déduction pour épargne de précaution (DEP) en cas de sinistre climatique ou sanitaire, relèvement du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles, reconduction du crédit d'impôt remplacement jusqu'à fin 2027...



La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la construction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'Aide Médicale d'Etat (A.M.E) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Les mesures sur les collectivités et l'outre-mer

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2025 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA VILLE

Contexte General

La collectivité est entrée dans une phase forte d'investissements afin de pallier à des manquements, ou des retards pris, notamment au niveau des infrastructures.

Beaucoup de dossiers ou de problématiques, ont été résolus ou assainis suite au rapport 2015/2020 de la CRC, des marges d'améliorations existent encore.

Le budget de fonctionnement 2025.

Les dépenses de fonctionnement.

Les charges générales.

Ces charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal ainsi que les espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, etc. ...) enfin, les locations et les assurances. L'inflation et l'augmentation du coût de l'électricité ont eu, à nouveau, un impact considérable.

L'augmentation des charges a fait baisser la CAF pour 2024, l'objectif pour 2025 sera de maintenir les efforts engagés pour maîtriser les charges générales de fonctionnement et voir la CAF augmenter de nouveau.

Les charges de personnel

Toutefois, du fait de l'augmentation mécanique de la masse salariale due à l'ancienneté, aux avancements etc...., de la revalorisation de juillet 2023 portant à 4.92 € la valeur du point d'indice et de la revalorisation salariale de certaines catégories d'agents, le chapitre 012 a connu une forte augmentation

Malgré une volonté ferme de réduire la masse salariale, des embauches ont été nécessaires afin de renforcer certains services en souffrance, comme les Services Eau et Assainissement et le Service Police Municipale.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2025 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

Effectif janvier 2022 et décembre 2024

Catégorie	2022	2023	2024
A	3	4	4
B	8	8	8
C	145	114	113
Contractuels	32	38	42
TOTAL	188	164	167

Evolution de la masse salariale de 2022 à 2024

	2022	2023	2024
Masse Salariale	5 717 131	5 897 120	5 990 669



Evolution 2023/2022 : + 179 989 €

Evolution 2024/2023 : + 93 549 €

On note donc un **net ralentissement** de l'augmentation de la masse salariale.



Concernant les règles relatives au temps de travail et conformément au décret n°2000815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, rendu applicable aux agents territoriaux par l'article 1er du décret 2001-623 du 12 juillet 2001, les agents effectuent la durée annuelle légale du travail effectif fixée à 1607 heures auxquelles peuvent s'ajouter des heures supplémentaires.

Sur les recommandations de la CRC la ville s'est dotée d'un logiciel permettant le suivi et le contrôle du temps de travail et des congés (Kelio) et d'un outil de gestion de carrière sera également mis en place afin d'améliorer les projections et anticiper les évolutions (Local Nova).

A noter qu'à compter de janvier 2025, la ville devra supporter le coût d'une participation à la complémentaire prévoyance couvrant les frais occasionnés par les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès de chaque agent. Cette participation est fixée à 7 euros minimum par mois.

Puis à compter de janvier 2026, la ville sera tenue à une participation minimale de 15 euros par mois et par agent au titre des risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Hypothèse pour 164 agents	2025 part Prévoyance	2026 part Mutuelle	TOTAL
Mensuel	550 €	2 460 €	3 010€
Annuel	6 600 €	29 520 €	36 120€

Les recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité indirecte : Les produits de fiscalité indirecte proviennent en 2024 de plusieurs sources, dont les principales sont :

- Attribution de compensation (Communauté des communes) : 608 593 €
- Les droits de mutation : 378 584 euros
- La taxe sur l'électricité : 241 379 €
- Concours financiers (dotations, subvention et participations) : 779 450 €
- Taxe foncière et d'habitation : 6 266 524 €

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2025 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

Les dotations d'Etat versées au titre de 2025 n'ayant pas encore été communiquées, il est souhaitable de miser sur une reconduction des dotations de 2024.

Les prévisions au BP 2025 s'élèvent donc à :

- Dotation forfaitaire : 863 361 €
- Dotation de solidarité urbaine : 833 035 €
- Dotation nationale de péréquation : 398 516 €

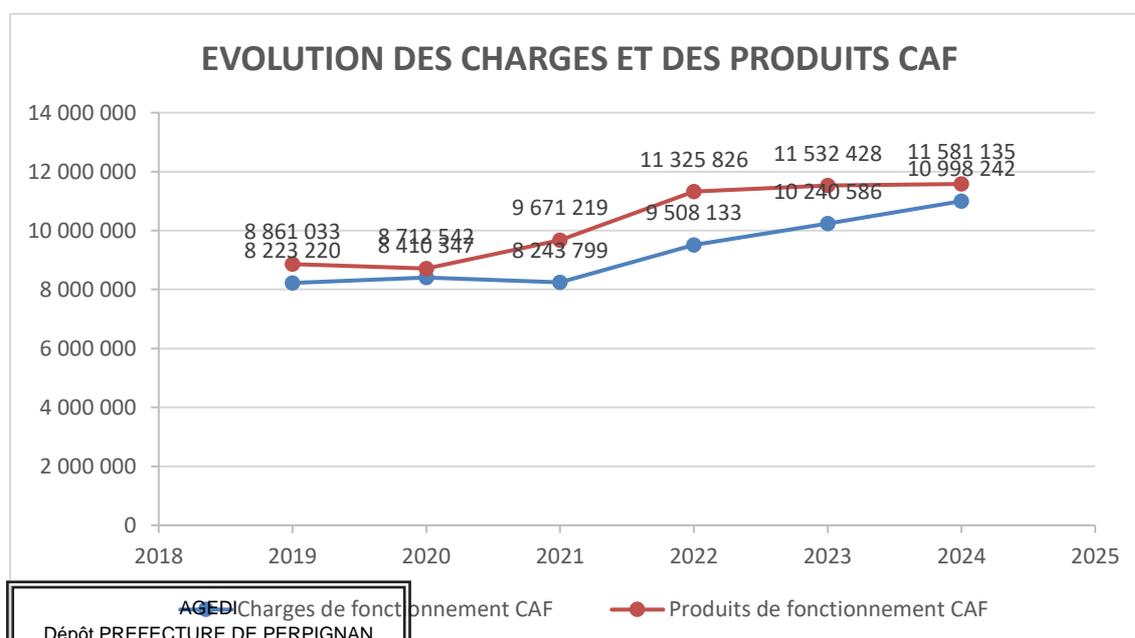
Au regard de sa situation financière, la ville apporte une attention particulière aux 4 leviers que sont :

- L'autofinancement
- La gestion de la masse salariale
- L'emprunt
- Les taxes

Les investissements annuels ont été principalement financés par l'autofinancement, à l'avenir, d'autres sources de financement devront être étudiées, comme pour les futures Halles de Pia.

L'objectif pour 2025 sera de maîtriser au maximum les dépenses de fonctionnement afin d'augmenter la capacité d'autofinancement (CAF) et de consolider le fonds de roulement. Sans cette maîtrise l'effet ciseau débutera.

L'objectif étant de maintenir en 2026, une situation saine et stable.



AGEDI
 Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 25/03/2025
 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

Le budget investissement 2025

Les dépenses d'investissement

Section d'Investissement : Présentation des Projets 2024 et 2025.

La municipalité a pu, grâce à une gestion rigoureuse et prévoyante, définir un budget municipal ambitieux pour l'année 2024. Celui-ci intègre une série de projets structurants qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants, de préserver le patrimoine communal et de moderniser les infrastructures publiques.

Dépenses d'Investissement 2024 et 2025.

- Aménagement des jardins familiaux
- Réaménagement du parking du Stade
- Installation de nouveaux enfeus au cimetière
- Réparation de la toiture et fabrication d'une nouvelle cloche pour la Chapelle Notre-Dame de la Salut
- Construction de trois nouvelles classes scolaires
- Travaux de rénovation dans les écoles
- Rafraîchissement du monument aux morts
- Création d'un Caniparc

Travaux de voirie

- Tranches 2 et 3 - Chemin des Vignes
- Création de places de stationnement - Place de l'Église
- Réfection des rues piétonnes du centre ancien
- Rue Beausoleil
- Tranche 1 - Rue Saint-Michel
- Rue du Clos des Oliviers
- Chemin des Hourtoulanes
- Impasse Jules Ferry

Embellissements urbains

- Route de Perpignan
- Chemin de l'Étang Long
- Avenue de la Méditerranée
- Rue Voltaire
- Avenue du Canigou
- Rond-point de Sainte-Anne

Réfection et remise à neuf des salles municipales

- Salle Jean Jaurès
 - Salle Tramoniane
 - Club House Rugby
- | |
|---|
| AGEDI
Département de PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/03/2025
066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE |
|---|

- Façade du Point Jeunes
- Création d'une nouvelle salle des mariages

Ces travaux s'inscrivent dans une vision de développement durable et d'amélioration des infrastructures communales. Leur mise en œuvre se poursuivra en 2025 afin d'assurer un aménagement harmonieux et structuré de la ville.

Financement et Perspectives

Pour chaque projet d'investissement, la municipalité sollicitera des fonds de concours et des subventions afin d'optimiser le financement et de garantir la bonne exécution des travaux sans impacter excessivement les finances locales.

L'ensemble de ces actions témoigne de l'engagement de la municipalité à améliorer le cadre de vie des citoyens et à préserver le patrimoine tout en maîtrisant les dépenses publiques.

De plus, il est à souligner que la commune a réalisé tous ses investissements sans avoir eu recours à l'emprunt, garantissant ainsi une gestion financière saine et responsable.

Les recettes d'investissement

Grâce à la mise en place de son PPI la ville peut mieux anticiper ses dépenses et ainsi solliciter des aides au financement auprès de divers organismes.

- Fonds de compensation TVA : 92 359 €
- Taxe d'aménagement : 159 186 €
- Subventions d'investissement : 239 848 €

Etat de la dette pour 2024

La hausse des taux d'emprunt a rendu la renégociation des prêts de la ville inopportune.

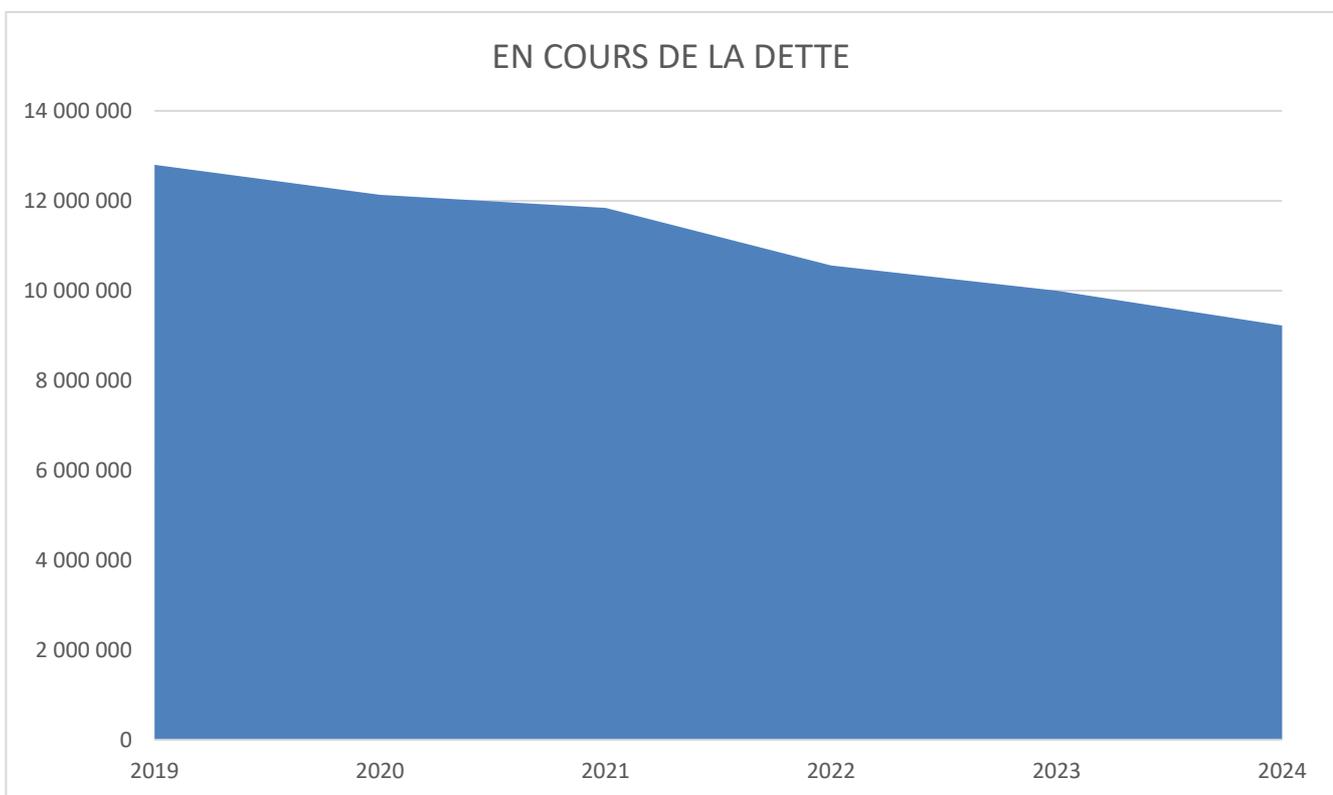
En 2024, l'endettement du budget principal correspond à une dette de 859 € / habitant et la moyenne des communes entre 10 000 et 30 000 habitants (Source Amf 2023) est de 836 € / habitant. La ville est donc un « bon élève »

Il faut également considérer la dette des trois budgets : Principal, Eau potable et assainissement qui porte la dette à 1 679 € par habitant.



Annuité de la dette au 31/12/2024

	Capital de l'exercice	Charges d'intérêt	Capital restant dû
Budget communal	811 869.65 €	398 233.73 €	9 219 385.38 €
Budget eau	113 063.50 €	95 089.93 €	2 063 483.30 €
Budget assainissement	348 463.01 €	305 238.66 €	6 739 985.30 €



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

En 20 ans la population de Pia est passée de 5 000 à 12 000 habitants, les infrastructures n'ont pas évolué à la même vitesse et des solutions d'urgence ont dû être prises pour répondre rapidement aux nouveaux besoins.

Les mots d'ordres seront donc ANTICIPATION et MAÎTRISE.

Se tourner vers l'avenir

La réalisation d'une étude démographique permettant d'anticiper l'évolution du nombre d'habitants sur les prochaines années permettra d'adapter les infrastructures communales aux besoins de chaque habitant. Il est important d'absorber l'évolution démographique et de conserver l'esprit de village, l'esprit de proximité, du bien-être, du mieux vivre ensemble.

La ville doit monter en gamme pour répondre aux exigences d'une ville de cette taille. Des projets d'envergure vont voir le jour comme la réalisation des « Halles de PIA » qui comprendront la nouvelle crèche, les bureaux de la Poste, des bureaux communaux et des artisans et des commerçants.

Les dernières tranches de la rénovation du Chemin des vignes seront finalisées, et les études pour la réalisation d'une plateforme sportive et récréative seront lancées.

URBANISME

Le développement anarchique a conduit à un manque d'harmonie, une perte d'identité.

Les voies et le cadre de vie font l'objet d'une profonde réflexion. Divers PUP ont été mis en place, les « dents creuses » sont en cours de lotissement de manière harmonieuse et aérée. La chasse aux dépôts sauvages est désormais une réalité avec une verbalisation forte. Des études sont en cours pour dépolluer le cours d'eau de la Llabanere et du canal Pia Vernet.

Les entrées de ville ont été revues, les abords des voies embellies. Le chemin des vignes est en cours de réfection totale. La voie sera recalibrée, les réseaux secs et humides seront renouvelés.

Ce projet de grande envergure permettra de sécuriser et de normaliser le lien entre le centre et l'ouest du village. Il en sera de même pour les chemins de l'étang long et des charrettes.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/03/2025
066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE

Les zones industrielles sont devenues des zones mixtes, leur esthétique doit donc être soignée afin que leurs habitants se sentent intégrés à notre village.

La question des stationnements est constante. Le centre ancien est modernisé, aéré, toujours dans le but d'améliorer le cadre de vie. La destruction d'un îlot insalubre en centre-ville a pour but d'aérer, de créer des espaces de stationnement, et d'apporter une plus-value à du bâti ancien, qui bien souvent, en manquait.

Enfin, la révision du PLU aura pour objectif de prévoir les évolutions futures de notre ville.

EDUCATION

Le nombre de famille dernièrement installé sur le territoire pianenc met l'accent sur la nécessité d'éduquer les nouvelles générations du plus jeune âge jusqu'à l'entrée dans la vie active.

Les locaux de la crèche et de l'école Marie Curie se révèlent être, vétustes malgré les travaux d'entretien. Une nouvelle crèche a donc été décidée. Son implantation se fera au niveau des futures Halles de Pia. Pour l'école Marie Curie des études sont en cours.

SANTE

L'accès aux soins est également mis en avant, la ville a la chance de compter deux pharmacies et un grand nombre de médecins et de spécialistes. Les cheminements et la mobilité sont donc une des priorités de la ville. Un laboratoire d'analyse médicale s'est implanté en 2024. Il y a également une Maison Sociale de Proximité.

Le CCAS ne boude pas ses efforts en termes d'aide à la personne.

SPORT

Un enjeu de santé publique. La vie associative de la ville est riche, la municipalité veille donc à soutenir chacune d'elle à travers la mise à disposition de salle ou de matériel.

Pia terre de rugby a la chance de voir également son association de football monter en puissance.

Avec un nombre de licenciés qui ne cesse de croître, il est devenu indispensable de procéder à des travaux de sécurisation et de mise aux normes du terrain Henri



Les différents lieux de vie des infrastructures actuelles, ont été rénovés : pool house des stades. Les études sont en cours pour la création d'une plateforme récréative et sportive de haut niveau.

Plan d'action :

La réalisation des projets évoqués ci-dessus est un enjeu majeur et onéreux. Elle sera donc phasée de façon réaliste et responsable.

En prenant en considération la dette que doit rembourser la ville, la capacité d'investissement est de 900 000 € par an. Les efforts détaillés dans ce rapport permettent d'augmenter le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement (CAF).

2025	
Chemin des vignes	1 000 000 €
Cimetière	98 000 €
Centre ancien	365 000 €
Projet achat des halles	830 000 €
Rue St Michel	41 544 €
PUP Estanyols	200 000 €
2026	
Chemin des vignes	1 500 000 €
Projet travaux des halles	4 120 000 €
Chemin de l'étang long	50 000 €
Chemin des charrettes	300 000 €
Avenue Ferry/Hugo	450 000 €
Stade	2 200 000 €
Plateau multisports	2 300 000 €

Le rythme de réalisation des projets pluriannuels, bien qu'acté, sera établi en fonction des disponibilités financières.

L'application des grands principes de la commande publique permettra de rationaliser les dépenses et la sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires financiers permettra d'optimiser les recettes et de réaliser plus rapidement le programme de travaux.

<p>AGEDI Dépôt PREFECTURE DE PERPIGNAN</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2025 066-216601419-20250320-DE_2025_017-DE</p>